



Mécanicienne ou mécanicien de machineries fixes (OCE)

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche une mécanicienne ou un mécanicien de machineries fixes (MMF) pour occuper un (1) poste à temps plein d'ouvrière ou ouvrier certifié d'entretien – MMF afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être mécanicienne et mécanicien de machineries fixes au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Avoir un horaire de travail de jour : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 15. Possibilité de temps supplémentaire en plus de l'équipe de garde.
- Prime de rétention de 15%
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminée, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
- Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

- Exerce son activité dans des endroits où il ne serait ni pratique ni nécessaire de faire appel, de façon continue, à du personnel de soutien manuel spécialisé
- Effectue des travaux d'entretien général tels que la réparation ou la réfection de bâtiments, d'installations sanitaires et d'installations mécaniques simples
- Vérifie, sur une base régulière, l'opération des chaudières, des refroidisseurs, des échangeurs, des ventilateurs, des compresseurs, des pompes, des génératrices d'urgence et toute autre composante des systèmes, afin d'assurer leur fonctionnement et la continuité des services; consigne dans un registre les différentes lectures de température, pression et autres données à partir d'instruments techniques
- Participe à l'analyse des besoins en matière d'entretien préventif des différents systèmes reliés à la mécanique de bâtiment; effectue les vérifications et les ajustements nécessaires à la mise au point des systèmes
- Effectue les travaux d'entretien nécessaires et procède aux ajustements et aux réparations des composantes mécaniques (chaudières, échangeurs, ventilateurs, pompes, boîte de mélanges, volets de ventilation, etc.)
- Voit à l'analyse, aux fins de traitement, des eaux contenues dans les différents systèmes de chauffage et de refroidissement; procède aux ajustements et correctifs nécessaires pour le bon fonctionnement
- Vérifie et assure le bon fonctionnement des équipements mécaniques reliés à des contrôleurs numériques; voit à ce que les alarmes de fonctionnement soient corrigées
- Fait part et propose des modifications ou changements à l'entretien des différents systèmes ou appareils susceptibles d'améliorer le confort des usagers et l'efficacité énergétique

- Fait part à l'autorité compétente de toute anomalie nécessitant une intervention externe et participe à l'analyse de la situation
- Planifie et effectue les travaux correctifs nécessaires afin de minimiser l'impact d'inconfort chez les usagers
- Peut assurer l'opération, l'entretien et la vérification des systèmes mécaniques du bâtiment en ce qui a trait au chauffage, à la ventilation et au refroidissement
- Peut assurer l'entretien préventif des équipements mécaniques, notamment, selon les fiches d'inspection prescrites
- Est parfois appelé à coordonner des travaux effectués par des collègues moins expérimentés ou non spécialisés
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction
- Voit au remplacement des filtres et préfiltres des systèmes de ventilation et s'assure de tenir un minimum d'inventaire pour assurer des éventuels changements

Lieux de travail possibles : Les personnes retenues seront appelées à se déplacer dans les établissements du CSSDM.

Qualifications requises

Correspondre à l'une des options suivantes :

Option 1

- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en mécanique de machines fixes
- Avoir huit (8) années d'expérience pertinente

Option 2 :

- Détenir un certificat de compétence valide chauffage et moteurs à vapeur (4^e classe) et également un certificat de compétence valide en appareils frigorifiques (Classe B)
- Avoir quatre (4) années d'expérience pertinente

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, [l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Exigence particulière

- Posséder un permis de conduire valide (classe 5)
- Avoir accès à un véhicule en tout temps.

Rémunération et conditions de travail

Salaires horaires de **29.37 \$** selon la convention collective en vigueur, auquel l'employeur ajoute une prime de 15%.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection.
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible
- **Date limite pour postuler** : **3 mai 2026 à 23h59**

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/68935/mecanicienne-ou-mecanicien-de-machinerie-fixes-occe?source=AMEQ>



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.